



17ème législature

Question N° : 443	De Mme Anaïs Belouassa-Cherifi (La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Logement et rénovation urbaine		Ministère attributaire > Logement
Rubrique >logement	Tête d'analyse >Situation préoccupante de l'hébergement d'urgence à Lyon	Analyse > Situation préoccupante de l'hébergement d'urgence à Lyon.
Question publiée au JO le : 08/10/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la rénovation urbaine sur la situation de l'hébergement d'urgence dans la Métropole de Lyon. Au mois d'août 2024, deux nourrissons âgés de cinq et onze jours et leurs familles ont été remis à la rue. Ce fait n'est pas isolé : de plus en plus de personnes, y compris appartenant aux publics prioritaires dans la prise en charge, demeurent sans domicile fixe. Entre 2021 et 2024, on estime à 120 % l'augmentation du nombre d'enfants restés sans solution d'hébergement après avoir sollicité le 115. À Lyon, l'association Jamais Sans Toit dénombre 107 enfants dans cette situation, dont un tiers sont hébergés dans les écoles de la ville. Dans la présentation du dernier baromètre UNICEF des enfants sans-abris, leur porte-parole Raphael Vulliez a rappelé à quel point les solutions de court-terme sont démesurément coûteuses, inefficaces et douloureuses pour les familles. La subsistance des femmes et des enfants à la rue dans la ville repose grandement sur l'action des associations et collectifs et dépend des moyens à leur disposition. L'urgence ne concerne malheureusement pas uniquement le Rhône mais tout le territoire. L'État a pourtant sous sa responsabilité la mise à l'abri *via* l'hébergement d'urgence (art. L345-2-2 et L345-2-3 du code de l'action sociale et des familles). Dans un rapport publié mardi 1er octobre 2024, la Cour des comptes reproche à l'État d'avoir « choisi de faire comme si la croissance des besoins en matière d'hébergement d'urgence était temporaire », ce qui pèse sur la qualité de cette politique publique, malgré la promesse du Président de la République, formulée à l'automne 2022, qu'il n'y aurait plus d'enfant à la rue l'année suivante. Elle lui fait donc part de son inquiétude et l'interroge sur les intentions du Gouvernement en matière d'hébergement d'urgence et plus généralement sur les moyens alloués au logement pour reloger dignement les personnes, l'évolution du sans-abrisme découlant directement des solutions données pour le logement social.